

Image not found or type unknown



Divorce accepté et appel

Par **Lb2229**, le **12/07/2022** à **06:33**

Bonjour,

Fin juin j ai reçu le jugement de divorce accepté sur le principe de la rupture de mariage.

Mon ex épouse va faire appel sur les conséquences (indemnité compensatoire).

Cet appel remet elle en cause la date effective du divorce ? Si elle ne remet pas en cause la date effective du divorce est ce possible d acheter un bien (sachant que le bien commun avec mon ex épouse et la répartition 50/50 a été déjà faite il y a 3 ans)

Je vous remercie pour vos retours

Cordialement

Lb